



# ARTIGUES

## Aquitaine

### 15 juin 2009

#### Grand témoin :

- Agnès Vince, rapporteur du groupe de travail de concertation nationale 1

Nombre estimé de participants : 250

## I. Propos introductif

Le Vice-amiral d'escadre Anne-François de Saint-Salvy introduit la séance en rappelant l'importance du Grenelle de la Mer dont les travaux s'ouvrent à présent à l'ensemble des citoyens, après les nombreux débats qui se sont tenus avec les acteurs du monde maritime. Au total, ce sont ainsi 18 réunions en métropole et 7 dans les territoires d'outre-mer qui doivent se dérouler avant la fin du mois de juin.

*Un petit film réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire est diffusé à l'assemblée. Il illustre le propos introductif et récapitule le déroulement des travaux ainsi que la teneur des réunions nationales.*

## II. Rappel des enjeux du Grenelle de la Mer

Xavier Chauvin, le Chargé de Mission Littoral à la DIACT témoigne de l'organisation du Grenelle de la Mer au plan national dont les rapports et les synthèses des quatre groupes de travail ont été remis à Jean-Louis Borloo le 9 juin 2009. Il souligne l'importance de ces travaux pour un espace qui représente 70 % de la surface du globe et rappelle à cet égard que la France possède le deuxième espace maritime de la planète.

Le Grenelle de la Mer s'inscrit dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement en associant largement l'Etat, les élus, les experts et l'ensemble des acteurs du monde maritime qui se sont réunis en quatre groupes de travail. Chacun était composé d'une cinquantaine de membres qui ont formulé près de 500 propositions par groupe. Des réunions régionales ainsi qu'un site internet dédié ont également permis de collecter un grand nombre d'idées. Des comités opérationnels devraient également être créés afin de travailler sur les propositions qui auront été arrêtées par le Ministre.

Bien que les thématiques abordées par les groupes aient été différentes, un fil conducteur commun s'est fait jour. C'est notamment le cas pour les questions relatives à la gouvernance et à la connaissance.

## II. Restitution des quatre ateliers

### 1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Avec près de 800 propositions, Paul Mery, le Directeur du Groupement d'intérêt public « Littoral Aquitain » indique que le groupe national sur lequel il a travaillé, est vraisemblablement l'un des plus prolifiques. Il rappelle les 5 ambitions majeures qui se sont fait jour et qui sont articulées autour de 27 orientations et 155 propositions. Appliquées au plan régional, les propositions du groupe de travail national ont globalement rencontré une adhésion, bien qu'elles aient parfois pu appeler certaines remarques ou soulever parfois du scepticisme.

La remarque principale a porté sur la demande de prise en compte de l'existant en prenant en compte les spécificités du littoral aquitain. Les participants au groupe numéro 1 ont par ailleurs insisté sur le fait que certains réseaux, organisations ou réflexions ont déjà été conduits antérieurement au Grenelle de la Mer. Ils peuvent à ce titre constituer un socle pour accélérer les actions du Grenelle. La seconde remarque récurrente a porté sur la nécessité de dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du Grenelle. Enfin, une troisième remarque a porté sur la nécessité de considérer le littoral aquitain comme un atout dans la mesure où il demeure l'un des plus préservés de France.

Sur la notion de nouvelle gouvernance, les réflexions ont porté sur l'intérêt de procéder à l'élargissement de l'approche du trait de côte en intégrant les 200 miles nautiques et en prenant en également en compte les terres contigües afin d'élargir la zone d'intérêt à l'ensemble du bassin versant. La nécessité d'agir rapidement pour la mise en œuvre d'une gouvernance est une idée unanimement partagée au sein du groupe.

Parmi les autres idées récurrentes, on peut noter :

- la nécessité d'accroître la connaissance et la surveillance des écosystèmes ;
- l'intégration de l'ensemble des acteurs concernés ;
- le développement des moyens financiers ;
- une traduction réglementaire des dispositions du Grenelle ;
- la mise à disposition des résultats pour le grand public ;
- un objectif ambitieux pour ce qui concerne la proportion d'espaces naturels à préserver durablement: la proportion d'espaces naturels est sur le littoral aquitain ( notamment le littoral sableux ) déjà supérieure à l'objectif national du « tiers sauvage; ce caractère à dominante naturelle du littoral sableux est d'ailleurs un facteur essentiel de l'image et de l'attractivité du littoral aquitain. Au plan national, il conviendrait donc d'inscrire une ambition plus importante que le tiers sauvage lorsque c'est possible comme en Aquitaine.

## **2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir**

---

Raynald Vallée, le Directeur départemental des Affaires Maritimes et rapporteur du groupe, souligne le vaste champ de réflexion que porte la thématique du groupe n°2. A cet égard, il se fait l'écho des participants qui ont unanimement regretté le manque de temps qui avait été alloué pour la conduite des débats.

Les réflexions du groupe national ont conduit à un certain nombre de constats :

- la méconnaissance de la biodiversité des fonds marins est encore trop importante ;
- les conditions d'une exploitation durable du potentiel maritime ne sont pas réunies ;
- la recherche opérationnelle et le soutien à l'innovation sont insuffisants ;
- le partenariat entre le public et le privé demeure sous-développé.

C'est sur la base de ces constats que le groupe national a formulé 150 propositions qui ont été regroupées en 8 thématiques de travail :

- le renforcement de la connaissance, de l'observation, de la recherche et de l'innovation sont indispensables à un développement durable des activités maritimes ;
- le développement coordonné et durable des activités maritimes doit être allié à l'ensemble des impacts associés ;
- la conception du port du futur ;
- la conception de nouveaux navires ;
- l'encouragement des transports du futur ;
- la définition d'une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables ;
- la réflexion relative à l'exploitation des potentialités de la mer tout en préservant l'environnement ;
- l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques et le développement des cultures marines.

En terme de méthodologie, les huit thématiques, autour desquelles les cent cinquante propositions faites par le groupe national ont été regroupées, ont été présentées puis examinées une à une. Pour des raisons de temps, certaines d'entre elles ont été regroupées ; cela fut le cas, d'une part pour les thématiques ayant trait au port du futur, aux navires du futur et aux transports du futur, et d'autre part pour les thématiques ayant trait aux énergies marines renouvelables et aux autres potentialités de la mer. A partir de l'examen de ces thématiques, il a été décidé de retenir des constats, observations, interrogations et propositions basés

sur les particularités régionales (présence d'estuaires, nécessaire approche transnationale...). Ces propositions sont déclinées ci-dessous.

**Sur la thématique n°1 : Renforcement de la connaissance, l'observation, la recherche et l'innovation pour un développement durable des activités maritimes :**

- Intégrer, dans le projet national (état de référence / observatoire), l'apport des réflexions aquitaines (GIP littoral – observatoire côte aquitaine – réseau régional de chercheurs)
- association des industriels et chimistes dans l'analyse des intrants (réflexion amont avant mise sur le marché des molécules)
- Intérêt rappelé à une bancarisation des données (Etat / collectivités / agences)
- prise en compte, dans la réalisation d'études, des propositions émanant des acteurs de terrain (professionnels)
- manque de lisibilité de l'action du réseau scientifique vis-à-vis des usagers : communication à instaurer

**Sur la thématique n°2 : Développer de manière coordonnée et durable les activités maritimes tout en maîtrisant l'ensemble des impacts associés :**

- Au regard de la proposition d'élaboration de documents stratégiques de façade, nécessité d'assurer une meilleure cohérence entre les multiples outils de planification existant : SDAGE / SAGE / SMVM / outils de planification professionnelle
- Développer un cadre stratégique qui dépasse le niveau national. Pour l'Aquitaine, approche franco-espagnole : recherche (IFREMER / Gouf de Capbreton) – intervention en mer (co-affrètement moyen d'intervention spécialisé et correctement dimensionné sur Bayonne)
- Développer une stratégie intégrée alliant les approches maritime et continentale, en particulier pour les grands fleuves (cadmium en Gironde – problématique des poissons migrateurs)
- transport maritime régional : constat d'une réduction/faiblesse de cette activité. Besoin identifié de se doter d'un outil de connaissance, compréhension du phénomène et de propositions

**Sur les thématiques n° 3, 4 et 5 : concevoir le port du futur, de nouveaux navires et favoriser les transports du futur pour concilier le développement des activités et une meilleure protection de l'environnement :**

- Dès la conception d'un port, concevoir la filière d'entretien de ce port (dragages)
- au niveau régional, prise en compte des particularités liées aux ports d'estuaire qui sont de conception très ancienne; pour ces derniers, signaler des réflexions en cours, avec tous les partenaires, d'une valorisation des sédiments de dragage
- Dans les ports maritimes, l'accueil des navires qui veulent décharger leurs déchets est essentiel : nécessité de prévoir des moyens suffisamment dimensionnés et, à côté de l'initiative privée, utilité d'une implication forte de l'autorité portuaire
- Pour la plaisance, encouragement indispensable au développement de ports à sec comme alternative aux ports à flot
- utilité, toujours pour la plaisance, de promouvoir un concept de port propre témoin, vitrine régionale des innovations en ce domaine; (ex; Port Médoc)
- Demande d'une réflexion à conduire au niveau international en ce qui concerne les peintures anti-salissures

**Sur les thématiques n°6 et 7 : définir et mettre en œuvre une stratégie ambitieuse pour les énergies marines renouvelables afin de concilier développement et protection et mieux tirer partie des autres potentialités de la mer tout en contribuant à la protection de l'environnement :**

- Constat d'un fort potentiel sur la région (vent / courants / houle / gradient de salinité / gradient de température). Des projets existent; pour les estuaires, un frein à leur développement réside dans les différences réglementaires entre domaine public maritime et domaine public fluvial; proposition d'harmonisation des règles applicables
- Concernant ces projets, établissement indispensable d'une large concertation avec les usagers le plus en amont possible

Encouragement, après identification, de partenariats industriels sur ces projets d'envergure

**Sur la thématique n°8 : Améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer les cultures marines :**

- Réflexion sur le repos biologique indemnisé comme mesure de gestion des pêcheries : lien nécessaire avec la PCP

- Identification d'un problème de compatibilité entre les multiples propositions du GREMER et les activités de pêche (régression de la pêche estuarienne)
- Besoin de mobilisation de moyens ad hoc en matière d'entretien du DPM (facteur limitant de potentiels aquacoles reconnus)
- Nécessaire appropriation régionale / locale des démarches nationales d'éco-labellisation
- au-delà de l'encadrement de la pêche de loisir, nécessité d'un suivi scientifique (IFREMER)
- Réflexions à conduire sur les récifs artificiels : alevinage (Bassin d'Arcachon) / zones aquacoles du large

### **3. La mer, une passion à partager**

---

André Gesta, responsable de la mission du littoral à la DIREN et rapporteur du troisième atelier, rappelle que la France bénéficie d'un espace maritime de dimension planétaire grâce à ses départements et territoires d'outre-mer. Il souligne par ailleurs la nécessité pour les acteurs du secteur maritime de travailler de façon décloisonnée et insiste sur l'obligation d'intégration des questions maritimes et de développement durable aux formations professionnelles, aux médias et aux projets de développement territorial notamment.

A cet égard, l'atelier n°3 a développé trois axes de réflexions, issus du groupe de travail national :

- l'éducation, la recherche et la formation ;
- les besoins professionnels ;
- le développement durable et le patrimoine.

Un quatrième axe de réflexion sur l'outre-mer a été abordé au niveau national, mais cette thématique n'a pas été reprise par l'atelier.

Pour ce qui concerne le premier axe de travail, l'atelier a mis en notamment en évidence :

En matière de formation, l'intérêt d'une approche globale afin de promouvoir l'ensemble des métiers de la mer, avec un accent particulier sur les filières porteuses (marine marchande) ;

En matière de communication grand public, l'intérêt de relais par le biais des acteurs de l'économie touristique, des activités de plein air, des pôles d'animation majeurs, des associations.

Pour ce qui concerne le second axe de réflexion, l'atelier a mis notamment l'accent sur les points suivants :

- La nécessité de mettre en évidence et de valoriser les différentes fonctions de la pêche artisanale (production mais aussi vie locale, patrimoine, surveillance du milieu, pédagogie,...);
- la nécessité d'assortir un éventuel assouplissement des contraintes de jauge, de garanties actualisées quant au respect des quotas de pêche ;

Pour ce qui concerne le troisième axe de réflexion l'atelier a souligné :

- Le souci des acteurs de la gestion du milieu marin, d'être étroitement associés aux projets et à la gestion des aires marines protégées, dont ils attendent notamment une meilleure connaissance du milieu marin ;
- Une forte demande des professionnels et du milieu associatif pour la mise en place d'une mission de préfiguration d'un PNM pour le bassin d'Arcachon ;
- L'émergence de nouvelles dimensions patrimoniales : phares, villages ostréicoles,... qui nécessitent le cas échéant de revoir le statut et les modes de gestion de ces éléments du patrimoine.

### **4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations**

---

Compte rendu des travaux du groupe 4 : « Inventer des nouvelles régulations » (rapporteur : Philippe Ramon, sous préfet d'Arcachon)

Le groupe de travail régional sur le thème « Inventer les nouvelles régulations » a souligné que les conclusions du groupe de travail régional portaient sur des sujets qui échappaient en grande partie aux enjeux locaux. Ne se considérant pas habilité à porter un jugement éclairé sur la gouvernance nationale et sur l'outre-mer il a décidé de consacrer son débat sur les autres volets de la réflexion.

Il a considéré qu'une bonne gouvernance devait s'appuyer sur trois piliers : la gestion de la connaissance, la définition d'un périmètre pertinent, la bonne articulation entre concertation et décision.

## GESTION DE LA CONNAISSANCE :

La connaissance est au cœur de la décision pertinente. Sans bonne connaissance il peut y avoir soit abus du principe de précaution au contraire, soit des décisions entraînant des décisions irréversibles.

- Besoin de moyens : Le groupe a considéré que les moyens consacrés à la connaissance des milieux marins et littoraux était encore très insuffisants. Les moyens financiers, bien entendu mais également les moyens logistiques (embarcations) et surtout les moyens humains consacrés à faire l'interface entre la recherche et la société.
- La connaissance suppose également une meilleure mutualisation et centralisation des informations. Les études existent souvent mais ne sont pas connues de ceux qui en auraient besoin. Beaucoup d'argent public pourrait être économisé s'il était évité de refaire plusieurs fois les mêmes études et si l'information obtenue suite à des financements publics était centralisée et mise à disposition. De ce point de vue, le groupe a constaté que le fonctionnement de « l'observatoire de la côte Aquitaine » confié au BRGM dans le cadre du contrat de projet Etat/Région pourrait servir de base au développement d'une observation plus large, et pourrait servir d'exemple pour d'autres régions.
- La bonne gestion de la connaissance suppose également une bonne gouvernance de celle-ci. Or, il apparaît aujourd'hui que la recherche est soumise à une hiérarchie et des contraintes très éloignées des enjeux de la société. La mise en place de passerelles entre société et monde de la science apparaît indispensable. Elle donne de bons résultats dans le cadre des pôles de compétitivité qui rassemble le monde de l'entreprise et celui de la science. Il pourrait être opportun de s'en inspirer y compris lorsque les enjeux ne sont pas financiers à court terme, mais plus simplement sociaux au sens large. Là encore, il a été souligné une expérience intéressante avec le Comité scientifique ostréicole aquitain (CSOA) qui rassemble des ostréiculteurs, des administratifs et l'université pour définir des objectifs de recherche utile à moyen terme pour la profession.
- La connaissance suppose enfin l'existence d'un « bras armé » de la recherche, constitué de techniciens et de scientifiques qui font la liaison en permanence entre l'innovation de la recherche et les besoins professionnels. L'agriculture dispose ainsi de l'INRA et de centres techniques agricoles. Le monde de la Mer dispose bien de l'Ifremer mais dont les missions sont si variées que le temps et les moyens consacrés à cette mission sont très insuffisants.
- Enfin la connaissance suppose une observation pérenne autour d'indicateurs suivis sur de longue période. Or les réseaux de surveillance sur le moyens et longs termes sont insuffisants. Souvent la société dispose d'une information ponctuelle suite à une étude financée mais les observatoires sont rares. Ainsi, sur le bassin d'Arcachon par exemple, il est impossible de connaître de façon réactive les problèmes éventuels liés à des molécules d'origine anthropique faute d'observatoire phytosanitaire. L'Ifremer constate tous les quatre ou cinq ans une situation sans être en mesure de qualifier ses constatations de tendance lourde ou de phénomène ponctuel.

## DEFINITION DU BON PERIMETRE

De la notion de Bassin dépend très directement l'échelon de gouvernance. Il est donc essentiel de définir le périmètre de ce bassin pour que celui-ci ait la hauteur de vue nécessaire pour être efficace tout en étant suffisamment au cœur des réalités pour éviter les décisions inadaptées aux situations du vécu.

Le groupe a souligné également que le bassin devait avoir une emprise suffisamment importante pour que les problèmes terrestres qui interfèrent sur les milieux maritimes puissent être pris en compte.

Le groupe a néanmoins souligné les difficultés qui ne manqueraient pas de naître si les décisions devaient être prises dans ce bassin au prorata de redevances éventuelles. En effet, les milieux maritimes sont immenses mais gérés avec peu de moyens par rapport aux financements susceptibles d'être mobilisés par les acteurs « terriens ». Mais les collectivités locales pourraient-elles accepter de financer sans participer de façon très directe à la décision ?

Trois solutions de périmètre « opérationnel » ont été envisagées :

- la première consisterait à s'appuyer sur les bassins hydrographiques en attribuant au préfet de bassin une compétence élargie en mer jusqu'à 12 milles.
- La seconde consisterait au contraire à confier au préfet maritime une compétence sur les bassins versants, dans une limite qui resterait à arrêter.

- La troisième solution et certainement la plus raisonnable consisterait à mettre en place des passerelles beaucoup plus tenues entre préfet de bassin et préfet maritime, avec peut-être outre des contacts réguliers, une structure commune cogérée.

Le groupe a néanmoins souligné qu'il convenait d'éviter d'éparpiller les moyens d'interventions.

Concernant les périmètres, le groupe a également souligné l'indispensable coopération régionale transnationale pour gérer les zones marines. Le Golfe de Gascogne ne peut être géré de façon efficace sans des fréquentes liaisons et dialogue entre l'autonomie basque et les autorités françaises (Cf. Conférence Euro régionale, Réseau de recherche littoral Aquitain, ou l'espace Atlantique).

#### ENTRE CONCERTATION ET DECISION

Le groupe a constaté qu'il existait beaucoup de schémas (SCOT, SMVM, Schéma plan plage, etc.) en Aquitaine qui étaient élaborés par l'Etat ou les collectivités locales après une concertation longue et approfondie mais que sitôt les schémas adoptés, la concertation s'arrête et les décisions sont prises sans toujours informer correctement.

Il a également été souligné le grand défaut de lisibilité des compétences. Personne ne sait vraiment qui est responsable de quoi entre les attributions propres des collectivités locales, des syndicats intercommunaux, de l'Etat et des délégations de celui-ci aux uns ou aux autres.

Une bonne gouvernance suppose, selon le groupe, que les acteurs proches du terrain soient consultés en continu et de façon systématique, mais que le décisionnaire soit bien identifié de tous.

Trois structures ont été présentées et analysées à l'aune de ces critères de bonne gouvernance.

Le Parc naturel marin de la loi de 2006 tout d'abord. La saisine pour avis conforme du conseil de gestion pour toute décision qui est susceptible d'impacter le périmètre du parc permet de s'assurer qu'aucune décision n'échappe à la concertation. Par ailleurs, cela permet aux acteurs professionnels et associatifs de disposer d'un poids au moins équivalent à celui des collectivités locales. En cela il satisfait les milieux associatifs et professionnels mais la baisse du poids des élus démocratiquement élus n'est pas du goût de tout le monde. Par ailleurs certains soulignent que cette méthode de concertation peut être considérée comme déresponsabilisante, personne ne sachant bien à qui incombe le pouvoir de décider en dernier ressort.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), et sa commission locale de l'eau (CLE) sont une autre façon de mettre en place une structure de gouvernance pérenne. Les professionnels et les associations y sont à parité. L'expérience ne permet pas de constater si cette structure est apte à faire face aux enjeux maritimes. Jusqu'à maintenant les SAGE et les CLE étaient des structures très terrestres peu influencées par les volets strictement maritimes.

Le GIP Littoral, institué en Aquitaine depuis 2007 est un autre type de structure composé de façon exclusive par l'Etat, des collectivités locales et des syndicats intercommunaux dans ses instances décisionnelles. Il existe bien un comité de concertation (conseil d'orientation) mais celui-ci ne s'est réuni qu'une seule fois pour le moment. Le groupe n'a pas su se prononcer sur la valeur ajoutée de cette structure.

## **IV. Discussion avec la salle**

*Les participants sont invités à faire part de leurs réflexions.*

Jean-Luc Miard souhaite rendre hommage au Commandant Cousteau qui était originaire de la région. Il formule par ailleurs cinq propositions pour lutter contre les pollutions de même nature que celle du Prestige : le prélèvement sur les estivants d'une redevance pollution symbolique par les municipalités côtières, le recours contre rémunération à des demandeurs d'emploi pour le nettoyage des plages, la création d'un fonds mondial pour le renouvellement de la flotte des pays du Sud, la lutte active contre les pavillons de complaisance. Enfin au plan régional, il propose la réalisation d'une étude d'impact des bateaux sur le Bassin d'Arcachon et notamment pour l'ostréiculture.

Le Président du comité local des pêches d'Arcachon souligne l'absence d'évocation de la pêche de tourisme et de loisir.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy note une nette amélioration de la façon dont les professionnels de la pêche appréhendent les questions de sécurité alors que ces problématiques sont encore trop souvent négligées par les plaisanciers.

Jean-Pierre Tastet, Vice-Président honoraire de l'Université Bordeaux I déplore l'absence d'évocation des problématiques liées à l'érosion des côtes.

Xavier Chauvin explique que la thématique de l'érosion a été indirectement évoquée dans le cadre du groupe numéro 4 et des problématiques liées aux plans de prévention des risques.

Jean-Pierre Tastet suggère d'intégrer le concept relatif au « secteur littoral de dynamique homogène » à la question du bassin versant et du littoral.

Albert Larrousset, Maire de Guéthary partage ce point de vue et rappelle que le littoral a perdu une trentaine de centimètres par an depuis 1929. Il indique que le principe de l'élaboration d'un plan de prévention risque falaise est à l'étude et se réjouit à cet égard de la présence du sous-préfet dont la participation de l'autorité qu'il représente est nécessaire à la finalisation du projet.

La Présidente de l'association Bassin d'Arcachon Ecologie insiste sur la nécessité de prise en compte de la biodiversité et rappelle à cet égard que la France est signataire de l'objectif 2010 sur la biodiversité. Pierre Davant (SEPANSO) souligne l'importance que revêt le Grenelle de la Mer. Il se réjouit de la prise en compte de nombreuses propositions formulées par les associations. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de prévoir des moyens suffisants pour la mise en œuvre du Grenelle. Il précise que pour le littoral aquitain l'objectif pourrait être :  $\frac{3}{4}$  sauvage.. Il invite le Maire de Guéthary à rappeler que la commune est à l'origine de la décision de création d'une zone marine protégée , il y a plusieurs années.

Albert Larrousset explique que le parc communal marin constitue un cantonnement de pêche pour une durée de cinq ans dont le renouvellement est d'ailleurs en cours. La mesure a rencontré un vif succès et s'est appuyée sur un partenariat universitaire. Le projet de réserve naturelle marine devrait permettre de consolider le projet , dans un cadre plus vaste. Il insiste sur la nécessité d'assortir les mesures de protection de mesures de suivi permettant d'adapter les mesures de gestion.

Jean Favennec, expert de l'office national des forêts sur la question des dunes et du trait de côte, explique qu'un projet européen a pour but de mettre en œuvre un plan de gestion des sédiments. Ce plan doit permettre une approche de la dynamique sédimentaire sur le trait de côte à la fois longitudinale et transversale.

Paul Gonthier, du CEMAGREF insiste sur la nécessité de prendre en compte les différentes fonctions de la pêche artisanale et de les soutenir. .

Jean-Charles Mauviot, de la section régionale conchylicole, s'enquiert du devenir local des nombreuses idées qui se sont fait jour dans le cadre de la journée régionale Aquitaine du Grenelle de la Mer.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy explique qu'une déclinaison régionale de la structure nationale associant l'ensemble des acteurs verra le jour, même si la forme précise reste encore à définir. Elle pourrait par ailleurs permettre l'évaluation et le suivi des politiques mises en œuvre.

Paul Mery, directeur du GIP, souhaite préciser que le Groupe d'Intérêt Public (GIP) est constitué par l'Etat, le Conseil Régional et les 9 intercommunalités du littoral. Il indique qu'il travaille actuellement à un plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA) et que son assemblée générale se réunira le 2 juillet 2009 après la tenue d'une conférence relative aux enjeux du développement durable du littoral à Moliets. Il suivra avec attention les résultats du Grenelle de la mer pour la mise au point du PDDLA. Martine Hontabat, conseillère régionale, rappelle l'originalité et l'intérêt de la structure que constitue le GIP.

Jean-Luc Miard rappelle que la Marine Nationale offre 3 500 emplois du niveau brevet à Bac+5, ce qui n'est pas négligeable dans la période de crise économique actuelle.

Anne Guchan souligne que le Conseil Général d'Aquitaine avait initié la notion d'observatoire de la côte aquitaine avant même la création d'un Grenelle de la Mer.

Le Secrétaire du Conseil Economique et Social d'Aquitaine indique que l'instance à laquelle il appartient réfléchit dans le cadre d'un réseau européen, à la question de l'énergie marine.

Le représentant de l'association « une pointe pour tous » rappelle que le Bassin d'Arcachon et l'estuaire de la Gironde constituent deux espaces remarquables pour la biodiversité. Il s'interroge à cet égard sur la progression de la réflexion relative à un programme de préservation de l'estuaire.

Le sous-Préfet de Lesparre rappelle que l'estuaire de la Gironde comporte un site Natura 2000 terrestre et maritime. Il rappelle par ailleurs qu'il existe une mission d'étude sur la faisabilité d'un parc naturel marin. L'objectif poursuivi consiste donc en la réalisation d'une instance de consultation au sein de laquelle, différentes pratiques vont pouvoir cohabiter.

Jean-Pierre Thibault – Directeur de la DIREN Aquitaine – confirme l'existence d'un syndicat mixte, commun aux deux rives de l'estuaire de la Gironde. Le SMIDDEST est déjà porteur d'une charte paysagère et environnementale, et d'un schéma d'aménagement des eaux.

Il rappelle par ailleurs le projet de création d'un parc naturel régional pour le Médoc. Il ajoute qu'un plan national pour les zones humides littorales est en cours de définition sous l'égide de la Secrétaire d'Etat Chantal Jouannot. Ce plan national d'action devrait notamment reposer sur un système de labellisation. Il souhaite par ailleurs que la proposition de rémunération des acteurs de l'entretien des zones humides puisse être entérinée.

Une intervenante s'étonne de la limitation de compétence du GIP à la région Aquitaine. Elle souhaiterait qu'il puisse s'étendre à la région Poitou-Charentes afin de couvrir l'ensemble de l'estuaire.

Xavier Chauvin, qui a participé à la création du GIP littoral, lui explique que la difficulté de réalisation du GIP littoral était telle qu'il a mieux valu en restreindre la portée à la seule région Aquitaine, au moins dans un premier temps. Il n'écarte cependant pas à l'avenir, une réalisation de cette nature.

L'animateur interroge le Préfet maritime sur sa vision relative à la création d'un parc naturel marin, au vu notamment de l'expérience du parc de la mer d'Iroise.

Le Vice-amiral de Saint-Salvy se félicite des premières réalisations concrètes, tant dans le domaine de la protection d'habitats ou de milieux, que dans des démarches favorisant des activités artisanales ou économiques dans l'enceinte du parc. Il constate avec satisfaction l'implication de l'immense majorité des membres du conseil de gestion, dans la préparation des décisions et l'élaboration des orientations de gestion.

Albert Larrousset insiste sur l'importance de la prise en compte des bassins versants et tient à saluer l'action remarquable du Conservatoire du littoral.

## Conclusion

Pour **Frédéric Mac Kain**, le Secrétaire Général aux Affaires Régionales d'Aquitaine, la présente réunion s'est avérée d'une extrême richesse. Il souligne l'existence de nombreuses instances de gouvernance dans la région et rappelle que l'un des enjeux futurs consistera en leur harmonisation afin de partager la connaissance et de conduire une politique cohérente en matière de gestion intégrée. Les nécessaires valorisation et préservation du littoral constituent un enjeu majeur pour le futur. Il se réjouit par ailleurs de la prise de conscience par les acteurs de la région, de l'appartenance du littoral aquitain à un ensemble beaucoup plus vaste. Le littoral aquitain ne doit pas être envisagé dans une limite définie par l'estuaire de la Gironde au nord et la frontière espagnole au sud. Il doit aussi être appréhendé dans de plus vastes espaces, dans une approche interrégionale et internationale, tant pour sa partie marine que terrestre. Il conclut son propos en remerciant l'ensemble des personnes qui ont contribué au succès de la journée.